

PensCheck

Vers une révision de la LPP?



Éditorial de Fabio Preite
Membre de la direction de PensExpert SA



Après la révision de l'AVS, c'est au tour de la prévoyance professionnelle d'être mise à jour. Le projet de réforme de la LPP a fait beaucoup de vagues dans la Berne fédérale et un référendum contre la loi a dernièrement abouti. Une votation populaire aura lieu en mars 2024.

Il est grand temps de réformer la prévoyance professionnelle pour la moderniser et l'adapter au marché du travail de demain. Les nouvelles formes de travail exigent des modifications pertinentes. Mais les indépendants ont eux aussi besoin d'adaptations urgentes. Il est aujourd'hui inexplicable qu'un travailleur indépendant spécialisé dans les technologies de l'information et ne disposant pas de personnel propre puisse s'affilier uniquement à l'institution supplétive LPP. Mais abaisser le taux de conversion reste une mesure impopulaire, et pas seulement pour les partis de gauche, qui accueillent favorablement ces subventions croisées contraires à la philosophie du système. Une votation populaire sera organisée en mars 2024; la réforme de la LPP pourrait bien se heurter à une forte résistance dans les urnes.

Inflation et hausse des taux d'intérêt – conséquences

La prévoyance vieillesse figure depuis des années dans le peloton de tête du baromètre annuel des préoccupations de la population suisse. Ce qui est nouveau, c'est l'incertitude relative à l'inflation, qui affecte le pouvoir d'achat des rentes de vieillesse du deuxième pilier. La persistance d'une inflation élevée a contraint la Banque nationale suisse (BNS) à relever ses taux d'intérêt beaucoup plus rapidement que ce qui était généralement anticipé. Cela a eu pour conséquence de renforcer l'attrait des obligations, une catégorie de placement qui a sous-performé au cours de la dernière décennie. Le retour de cette classe d'actifs est réjouissant et apporte à nouveau une plus grande stabilité aux portefeuilles de prévoyance.

Traitement des avoirs de libre passage au-delà de l'âge AVS

On ignore encore comment le législateur traitera à partir de l'année prochaine les avoirs de libre passage au-delà de l'âge AVS (65 à 70 ans). Comme pour le 3^{ème} pilier, le régulateur pourrait exiger également le maintien d'une activité professionnelle pour les avoirs de libre passage au-delà de l'âge AVS. Si cette adaptation devait effectivement être introduite à partir de 2024, il serait hautement souhaitable de prévoir au moins une période de transition. ■

2 **La révision de la LPP en point de mire**

Entretien avec le conseiller aux États Damian Müller

4 **Bilan 2022**

Léger recul des avoirs de prévoyance

5 **Lancement de la rente « Stop & Go »**

Une innovation de PensExpert

6 **PensUnit: situation de sous-couverture**

Brève explication

7 **Portails en ligne Pens-Portal et myPensPortal**

Simple, efficaces et rapides

8 **15 ans de service**

Entretien avec Mark Huber

«Le Parlement a perdu le nord»



Entretien avec le conseiller aux États Damian Müller



Le Parlement fédéral a achevé la révision de la prévoyance professionnelle. Lors d'un entretien, le conseiller aux États Damian Müller exprime ses doutes quant à l'obtention d'une majorité de voix auprès de la population suisse. Il regrette qu'une mesure efficace visant à améliorer la situation financière des femmes et des personnes exerçant plusieurs emplois ait été rejetée.



Damian Müller

Conseiller aux États du canton de Lucerne

Damian Müller représente le canton de Lucerne au Conseil des États depuis 2015. Il fait partie de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS-E) dont il est actuellement le vice-président. Cet homme politique du Parti libéral-radical est âgé de 38 ans et vit à Hitzkirch. Damian Müller a initialement suivi un apprentissage de commerce. Aujourd'hui, il travaille à temps partiel comme conseiller senior en affaires publiques à la Mobilière.

Que pensez-vous de la révision de la LPP adoptée par le Parlement?

Damian Müller Nous devons absolument prendre des mesures. Avant tout du fait de l'évolution démographique. Par ailleurs, le monde du travail et la vie de famille ont beaucoup changé ces dernières années. La révision répond à diverses préoccupations et présente certains avantages. Nous nous sommes par exemple rapidement mis d'accord au Parlement sur la nécessité de réduire le taux de conversion.

Et les points faibles de cette révision?

DM Nous avons trop insisté sur les détails. Le Parlement a parfois perdu de vue l'ensemble de la question. Ou pour l'exprimer de manière plus tranchée: le Parlement a perdu le nord en débattant des détails.

Le parlement a perdu le nord?

DM Nous n'avons pas introduit la LPP pour les personnes qui gagnent bien leur vie dans notre pays. La prévoyance professionnelle devait au contraire assurer aux personnes à bas et moyens revenus une stabilité financière après la retraite. La révision actuelle entraîne une baisse des rentes pour les bas revenus et une augmentation massive des coûts pour les employeurs, notamment pour les PME, les agriculteurs et les commerces. Et ce, bien que tous les partis se soient solennellement engagés au début à éviter précisément cela.

« Supprimer complètement la déduction de coordination n'aurait pas été finançable. »

Damian Müller

Parallèlement, la révision prévoit différentes mesures pour mieux assurer les travailleurs à temps partiel. La déduction de coordination doit être abaissée.

DM La suppression totale de la déduction de coordination a longtemps été une vision partagée par tous les partis. Mais cela n'aurait tout simplement pas été finançable en une seule étape. Ma proposition était de réduire la déduction de moitié dans un premier temps, puis de la supprimer complètement en trois étapes. Les partenaires sociaux avaient également convenu de cette réduction de moitié. Cette mesure n'aurait toutefois pas été facile à supporter financièrement pour les petites entreprises et pour de nombreux employés à bas salaire. Néanmoins, la réduction de moitié aurait permis d'améliorer considérablement les rentes de nombreuses femmes et de personnes exerçant plusieurs emplois.

Quels sont les arguments en défaveur de la solution du pourcentage?

DM Cette solution, qui semble bonne et simple, est en réalité assez complexe et difficile à expliquer. C'est presque une suppression, mais pas tout à fait. En revanche, il y a plus d'inconvénients. La déduction de coordination doit être recalculée à chaque adaptation de salaire. La charge administrative pour les employeurs est nettement plus importante. Mais ce sont surtout les travailleurs à temps partiel à bas salaire qui subiront des déductions salariales beaucoup plus importantes – souvent plusieurs fois supérieures à celles d'aujourd'hui. Et leurs employeurs devront faire face à d'énormes coûts supplémentaires.

Mais cette solution conduit également à des cotisations d'épargne plus élevées et donc à des rentes plus élevées.

DM Des cotisations d'épargne plus élevées signifient des déductions plus importantes. Et celles-ci sont douloureuses pour les personnes actives à bas revenus. Dans le feu de l'action, de nombreuses personnes aisées au Parlement ont sans doute oublié ce que cela signifie lorsqu'il manque soudain 100 francs à la fin du mois, quand le budget du ménage est déjà serré. Mais il est vrai qu'en contrepartie, les rentes des personnes travaillant à temps partiel augmenteront également. Mais nous parlons ici de peut-être 500 francs par mois au lieu de 300 après quarante ans de cotisations. Même ce montant ne suffira pas pour vivre décemment à la retraite, avec une rente AVS moyenne.

Vous vous êtes abstenu lors du vote final au Conseil des États. Quelle sera la décision du citoyen Damian Müller dans les urnes?

DM Heureusement que les votes sont tenus secrets (rires). Lors des débats, je me suis engagé pour des valeurs de référence judicieuses et un projet équilibré. C'est pourquoi je suis particulièrement déçu par la décision concernant la déduction de coordination. C'est une décision précipitée et peu réfléchie. ■

Damian Müller, merci beaucoup pour cet entretien. Cette interview a été réalisée par Adrian Bühler (media-work gmbh).

Remarque:

L'entretien reproduit ici est une version abrégée. Vous trouverez l'interview complète sur notre site web sous pensexpert.ch/artikel/interview-damian-mueller ou directement via le code QR.



Bilan 2022

La fortune de prévoyance de toutes les fondations de prévoyance de PensExpert SA a légèrement reculé au cours de l'exercice 2022 du fait de la situation difficile sur le marché. En revanche, il est réjouissant de constater une nouvelle augmentation du nombre de personnes assurées et d'employeurs affiliés.

PensFlex et PensUnit → Graphique a)

Les deux fondations ont enregistré une évolution très positive du nombre de personnes assurées (de 4513 à 5193) et d'employeurs affiliés (de 1495 à 1690). Il a également été possible de maintenir les rachats et les prestations d'entrée à un niveau élevé. En revanche, le repli boursier provoqué par les tensions géopolitiques, la pression inflationniste et le retournement des taux d'intérêt a fait sentir ses effets sur les fonds de prévoyance sous gestion. Dans l'ensemble, les prestations d'entrée, les cotisations d'épargne et les rachats n'ont pas pu compenser l'évolution négative des marchés boursiers. Par conséquent, les fonds de prévoyance sous gestion s'élèvent à CHF 2,493 milliards (année précédente: CHF 2,579 milliards).

PensFree et Independent → Graphique b)

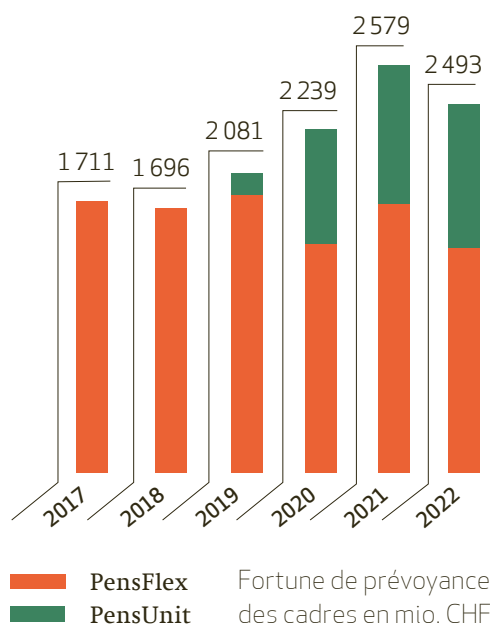
À première vue, le volume total des deux fondations de libre passage PensFree et Independent est en baisse.

Ces chiffres ternissent toutefois une année à nouveau fructueuse et positive pour les fondations de libre passage. Ici aussi, la situation du marché a fait sentir ses effets sur la fortune de prévoyance sous gestion. Independent et PensFree ont enregistré une croissance réjouissante de respectivement 388 et 186 preneurs de prévoyance.

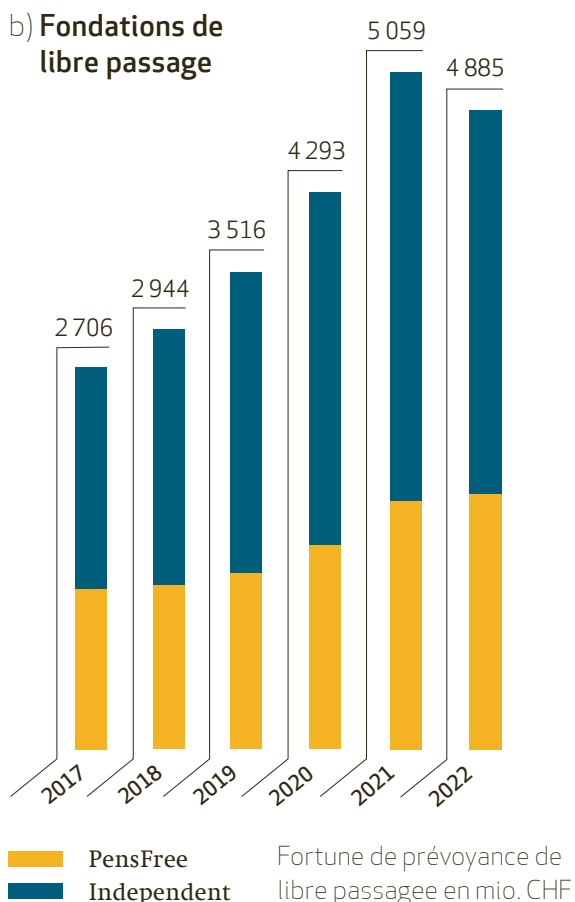
Pens3a

Le volume de la fondation de prévoyance Pens3a, domiciliée dans le canton de Schwyz, a diminué d'environ 10% en 2022, malgré une augmentation du nombre de preneurs de prévoyance. La raison en est ici aussi le développement des marchés, qui n'a pas permis une évolution positive. ■

a) Prévoyance des cadres



b) Fondations de libre passage



Lancement de la rente « Stop & Go »



Mario Bucher, responsable du développement des produits et des processus



La pénurie de main-d'œuvre qualifiée est sur toutes les lèvres et de plus en plus de retraités sont prêts à revenir dans la vie active pour une période limitée. Mais c'est au plus tard au moment de remplir la déclaration d'impôts que l'on se rend compte de l'impact fiscal des trois sources de revenus que sont l'AVS, la rente de la caisse de pension et le salaire.

Avec le début de la vague de départs à la retraite de la génération du baby-boom, on estime qu'il manquera à l'avenir des dizaines de milliers de travailleurs en Suisse. Les employeurs font de plus en plus appel à des collaborateurs déjà à la retraite pour pallier le manque de main-d'œuvre qualifiée. La tendance à reprendre une activité professionnelle après la retraite est en forte hausse. Toutefois, à partir du moment où elles reprennent une activité lucrative, ces personnes appartiennent au cercle élitiste des triples revenus. Compte tenu du revenu de l'activité lucrative, de l'AVS et de la rente de vieillesse de la CP, ainsi que de l'absence de possibilités de déductions, la charge fiscale peut rapidement prendre des proportions qui nécessitent une optimisation.

«Suspendre la rente de la CP et économiser des impôts.»

Mario Bucher

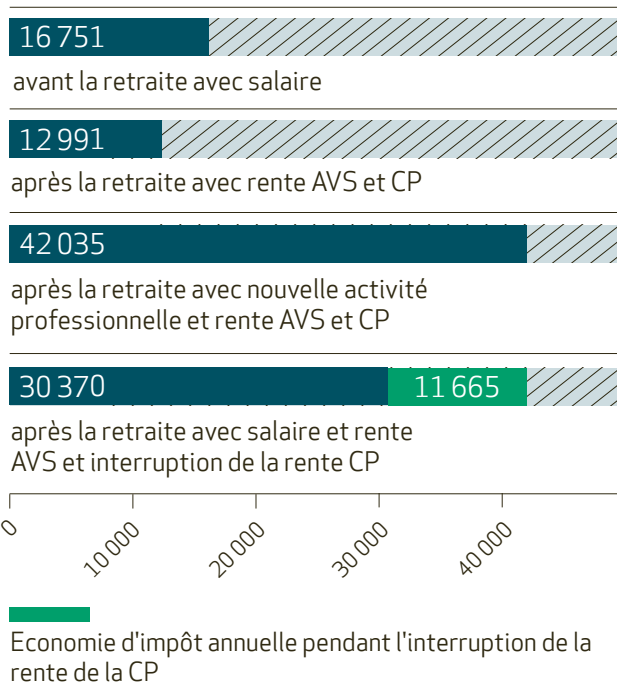
Rente « Stop & Go »

De nombreux retraités actifs peuvent financer le budget du ménage avec leur nouveau revenu et leur rente AVS et pourraient ainsi renoncer temporairement à la rente de vieillesse de la caisse de pension. Pourquoi donc ne pas interrompre la rente de la caisse de pension et réduire la charge fiscale? Mais il y a encore un autre avantage à cette rente « Stop & Go ».



Charge fiscale pour un couple marié, domicilié à Lausanne, confession catholique romaine. Après avoir pris sa retraite, l'un des conjoints reprend une activité professionnelle à 100%.

Hypothèse: couple marié, catholique, domicilié à Lausanne; Situation initiale: salaire commun avant la retraite CHF 140 000 et après la retraite CHF 110 000; taux d'occupation de 100%.



lire la suite en page 6 →

—> suite de la page 5

En effet, après la cessation de l'activité professionnelle, la personne retraitée reçoit de la caisse de pension, en plus de la rente de vieillesse de base existante, une rente complémentaire avec un taux de conversion plus élevé. La fondation collective

PensUnit pourra vraisemblablement proposer la rente «Stop & Go» à ses assurés cette année encore. PensExpert SA lance ainsi une autre innovation qui fait cruellement défaut sur le marché du travail et qui est unique sous cette forme. ■

Découvert

PensUnit: situation de sous-couverture

—>

Sebastien Godin, responsable des innovations et du support technique / Conseil de fondation PensFlex et PensUnit



La mauvaise année boursière que nous avons connue en 2022 a entraîné une baisse considérable du taux de couverture pour la plupart des caisses de pension. Le taux de couverture indique le rapport entre les actifs (fortune) et les passifs (engagements). En cas de sous-couverture, les engagements présumés ne peuvent pas être entièrement assumés.

L'objectif de chaque caisse de pension est la stabilité afin de pouvoir honorer ses engagements à tout moment ou de disposer de réserves suffisantes pour maintenir un taux de couverture supérieur à 100%, même lors d'une année de placement difficile.

Si un découvert devait malgré tout se produire, des mesures d'assainissement appropriées doivent être prises en fonction du degré de sous-couverture. Les mesures effectives doivent tenir compte des événements futurs prévisibles et des contraintes temporelles. En principe, un plan d'assainissement doit viser une durée d'assainissement aussi courte que possible.

Chez PensUnit, pour chaque œuvre de prévoyance, nous définissons une stratégie de placement et nous établissons un bilan annuel.

Ainsi, la sous-couverture se limite uniquement à la propre œuvre de prévoyance ou aux personnes assurées dans l'œuvre de prévoyance. Dans cette fondation, il n'y a aucun risque d'aggraver le découvert par suite de redistributions, d'un nombre élevé de bénéficiaires ou de pertes sur les rentes.

Les institutions de prévoyance 1e comme la fondation collective PensFlex n'ont pas à craindre de découvert, car chaque assuré choisit sa stratégie de placement et assume en même temps le risque de placement correspondant. En contrepartie, ces solutions de prévoyance modernes sont soumises à des prescriptions légales plus strictes que les autres caisses de pension en ce qui concerne le calcul de la lacune de rachat et le plafonnement des cotisations d'épargne (limité à 25%). ■

Simple, efficaces et rapides



Arta Lulaj, responsable de la stratégie de digitalisation et Peter Baldesberger, directeur-adjoint PensFlex et PensUnit



La numérisation offre de nombreux avantages, tels que l'amélioration des processus, l'introduction d'un environnement applicatif moderne, sûr et efficace, ainsi que la création de points de contact numériques par le biais de portails en ligne.

La création de points de contact numériques via des portails en ligne nous permet de mieux interagir avec notre clientèle. De plus, les portails peuvent être utilisés pour effectuer des changements relatifs au personnel en ligne et sans papier.

L'automatisation des processus permet d'améliorer l'efficacité des tâches administratives, ce qui réduit le temps de traitement et minimise les étapes manuelles. Il en résulte une situation gagnant-gagnant pour tout le monde. Nous numérisons, nous gagnons du temps et nous préservons l'environnement.

Les employeurs et les courtiers affiliés chez nous possèdent déjà, pour la plupart, leur propre accès de connexion. Pour améliorer l'expérience client, simplifier l'utilisation et mieux cibler la réception des documents, nous allons mettre à jour le « PensPortal » pour les employeurs et les courtiers début 2024.

Parallèlement, nos assurés utilisent depuis juin 2022 le portail myPensPortal avec un taux d'utilisation d'environ 60%. L'offre est continuellement optimisée en fonction des besoins des clients.

À partir de 2024, les documents de prévoyance pertinents seront de plus en plus souvent envoyés à nos clients en ligne sous forme numérique.

Envoi en ligne dans PensPortal

Beaucoup de nos clientes et clients ont déjà découvert les avantages d'une gestion dématérialisée de leur affiliation à PensFlex et/ou PensUnit. Dès qu'un employeur active un compte sur PensPortal, la plupart des documents ne sont plus envoyés que sous forme électronique. Ainsi, lors de l'envoi de

factures, d'aperçu de prestations ou de déclarations de salaires, l'utilisateur ou l'utilisatrice recevra rapidement une notification par e-mail l'informant qu'un nouveau document se trouve sur le portail.

La charge de travail diminue pour l'administration des fondations collectives, notamment lorsque, conjointement aux envois en ligne, les mutations (entrées, sorties, déclarations de salaires, etc.) sont également communiquées par voie électronique. La transmission électronique des mutations ne nécessite plus de signatures et rend également inutiles les envois postaux. Si vous souhaitez passer à l'envoi en ligne, faites-le savoir à votre conseiller/ère à la clientèle ou directement à l'administration par e-mail à l'adresse suivante : info@pens-expert.ch. ■

s'informer

Vous trouverez plus d'informations sur nos deux portails dans les vidéos explicatives.

myPensPortal



PensPortal



15 ans de service

La prévoyance en pleine mutation

Mark Huber a débuté sa carrière chez PensExpert le 1^{er} mai 2008. Il a relevé le défi de mettre en place à Zurich le premier bureau externe — avec un grand succès.



Brève interview de Mark Huber, membre de la direction et responsable des succursales en Suisse

Cher Mark, ton premier client peut-il encore profiter de nos solutions de prévoyance?

Mark Huber: Oui, cette entreprise est toujours assurée chez nous. Elle est maintenant sur le point d'être transmise à la prochaine génération, dont je vais continuer à m'occuper avec mon équipe. La bonne gestion des parents a permis à leurs descendants d'adopter une attitude positive. Il est maintenant important que nous adaptions le plan de prévoyance existant pour la jeune génération, car celle-ci se trouve à une phase différente de sa vie, avec d'autres risques et un horizon de placement plus long.

Comment le conseil en prévoyance a-t-il évolué au cours des 15 dernières années?

MH La réglementation ne cesse d'augmenter. La numérisation nous aide toutefois à pouvoir mettre en œuvre plus facilement et plus rapidement les nouvelles réglementations. Et bien sûr, le conseil personnalisé se fait aujourd'hui souvent à court terme et aussi en partie en ligne. Il faut aujourd'hui beaucoup plus tenir compte de l'évolution des situations familiales, comme celles des familles recomposées.

Siège

Lucerne
PensExpert AG
Kauffmannweg 16
6003 Lucerne
T +41 41 226 15 15

Succursales

Bâle
PensExpert AG
Hirschgässlein 19
4051 Bâle
T +41 61 226 30 20

Lausanne
PensExpert SA
Avenue de Rumine 33
1005 Lausanne
T +41 21 331 22 11

Saint-Gall
PensExpert AG
Vadianstrasse 31a
9000 St.-Gall
T +41 71 226 68 68

Zurich
PensExpert AG
Gartenstrasse 32
8002 Zurich
T +41 44 206 11 22

Pour votre agenda

PensFlex et PensUnit Rapport d'activité 2022

Envoi juillet 2023

PensFlex et PensUnit Rachats facultatifs 2023

À tout moment, au plus tard à la mi-décembre

Pens3a Cotisation annuelle 2023

À tout moment, au plus tard à la mi-décembre

PensCheck Hiver 2023

Envoi fin 2023



Nous envoyons également PensCheck en version numérique. Inscrivez-vous dès maintenant via le code QR ou par e-mail à marketing@pens-expert.ch.



aussi
en
numérique



Qu'est-ce qui t'a marqué professionnellement durant cette période?

MH L'entreprise de conseil en prévoyance PensExpert est devenue une entreprise de prévoyance « à part entière ». Le conseil fiscal est ainsi devenu chez nous un élément du conseil stratégique. Pour ce faire, nous avons mis en place « en interne » une gestion complète des assurés, ce qui permet une mise en œuvre efficace et sur mesure de nos solutions de conseil. ■

Cette interview a été réalisée par le CEO Rafael Lötscher.